



---

# PROFIL DE POSTE MAITRE NAGEUR / MAITRE NAGEUSE

---

## Service ressources humaines

28/07/2022

### Emetteur

- Maria PILLOUD

**Objet** : RECRUTEMENT D'UN(E) MAITRE NAGEUR / MAITRE NAGEUSE

---

### Partie statutaire RH

**Employeur** : Communauté de communes Bugey Sud

**Type de recrutement** : agent titulaire et/ou contractuel de droit public

**Temps de travail** : 25h annualisées

**Poste à pourvoir** : dès que possible

**Date limite de candidature** : 2 septembre 2022

**Service d'affectation** : Direction des services technique, service piscine

**Lieu de travail** : Piscine Bugey Sud – Avenue Paul Chastel – 01300 BELLEY

### Détails de l'offre :

**Cadre d'emploi** : éducateur des APS catégorie B filière sportive

**Famille de métier** : sport

**Métier** : maitre-nageur

### Partie présentation

Le territoire de Bugey-Sud est une destination nature située au sud-est du département de l'Ain, à 1h30 de Lyon et de Genève et à 30 mn de Chambéry et d'Aix-les-Bains, proche du lac du Bourget.

Randonnées sous toutes ses formes, vélo, sports d'hiver et loisirs aquatiques se pratiquent au gré des saisons, dans un cadre naturel préservé fait de panoramas exceptionnels, de lacs, de cascades et de vignobles.

Territoire avec une qualité de vie reconnue et une richesse associative rare, Bugey-Sud est également un territoire pourvoyeur d'emplois, avec une vraie dynamique de développement économique que ce soit sur le plan industriel, commercial, tertiaire ou touristique.

La communauté de communes Bugey-Sud est composée de 43 communes à dominante rurale, avec 33 837 habitants, avec une ville centre, Belley.

Autour de Pauline GODET, sa Présidente, l'exécutif de la communauté de communes Bugey-Sud entend désormais organiser, encourager et accompagner le développement durable de ce territoire autour de dossiers structurants (projet de territoire, plan climat air énergie territorial, schéma de mobilité active, opération de revitalisation du territoire, convention territoriale globale, ...) et de projets ambitieux (Construction d'un centre aquatique, construction d'un siège communautaire, ...).

Pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires au rayonnement du territoire, mais également pour rendre un service public de qualité aux habitants, l'exécutif souhaite poursuivre la restructuration des services de la communauté de communes Bugey-Sud et la montée en compétence de ses agents.

Dans ce cadre, la communauté de communes Bugey-Sud recrute un(e) maître-nageur(se).

## **Partie missions**

### **Surveillance, sécurité et prévention des activités aquatiques**

- Présence OBLIGATOIRE sur le bassin durant toute la plage horaire accueillant le public,
- Application du règlement intérieur de la piscine et de la réglementation, les faire respecter par les usagers,
- Application des procédures d'interventions destinées à assurer la sécurité des utilisateurs (notamment le POSS : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours),
- Intervention de secours dans tous lieux du bâtiment : prise d'initiative en cas d'urgence, pratique des gestes de premiers secours et de réanimation, avant l'arrivée des services d'urgences,
- Repérage des comportements à risque,
- Contrôle journalier du matériel de secours mis à disposition,
- Détection d'anomalies des matériels de secours et d'entretien,
- Contrôle réglementaire des caractères physico chimiques de l'eau des bassins,
- Participation aux activités d'entretien

### **Encadrement et animation d'activités aquatiques**

- Enseigne la natation aux scolaires et divers publics,
- Mise en place des outils d'animation et de surveillance (jeux nautiques, lignes d'eau, matériel d'apprentissage),
- Adaptation de l'intervention en fonction des publics, des niveaux et des capacités d'apprentissage,
- Propositions et organisations d'activités quotidiennes et/ou hebdomadaires à destination de tout public et notamment des 10-14 ans et 14-17 ans,
- Entretien du matériel pédagogique.

### **Accueil des publics**

- Renseignements et conseils aux usagers sur les activités aquatiques et l'utilisation du matériel,
- Dialogue avec les usagers et règlement des conflits potentiels.

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du bassin et du Directeur des Services Techniques, le(la) maître-nageur(se) exercera son activité à la piscine de Belley, sur le territoire Bugey Sud.

## **Partie profil demandé**

- BNSSA exigé (BEESAN ou BPJEPS souhaité), carte professionnelle à jour, recyclages à jour (CAEPMNS et PSE),
- Maîtriser les aspects réglementaires de votre métier (réglementation sportive et hygiène et sécurité, réglementation sur les ERP, les procédures d'alertes d'évacuation et de secours
- Aptitudes à l'accueil du public,
- Sens du travail en équipe,
- Fortes capacités d'animation et de communication externe (écoute, transmission et partage de l'information...)
- Fortes aptitudes relationnelles pour le travail en équipe et les relations externes,
- Qualités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse,
- Sens pédagogique et aisance dans l'expression orale,
- Capacité à prendre des décisions, d'adaptation, d'organisation,
- Initiative, implication et disponibilité,
- Avoir le sens du service public.

### **Conditions de travail :**

Vous travaillerez sur la base de 25 heures annualisées, les horaires sont variables du lundi au dimanche en fonction du planning et des dates des vacances, de manière à couvrir l'amplitude horaire de la piscine.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

### **Informations complémentaires :**

Tickets restaurant, CNAS, participation maintien de salaire, CET

**Candidature à transmettre** à Mme la Présidente de la Communauté de Communes Bugey Sud  
Ilôt Grammont- 46 rue Lieutenant Argenton 01300 BELLEY  
Information complémentaire auprès : M. PILLOUD, Directrice des ressources humaines  
Courriel : drh@ccbugeysud.com  
Téléphone : 04 79 81 41 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.